



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

LE DÉPARTEMENT DES URGENCES SANITAIRES (DUS) DANS LA GESTION DES ALERTES ET DES SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES



Rencontre Nationale UNARM
19 mai 2015

DGS

Direction générale de la santé

Sommaire :

1. Organisation du Département des urgences sanitaires
2. Organisation de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles
3. Organisation de la chaîne opérationnelle territoriale

1- ORGANISATION DU DÉPARTEMENT DES URGENCES SANITAIRES (DUS)

Placé auprès du Directeur général de la santé, ses missions sont :

- ✓ D'assurer le recueil des alertes sanitaires ou sociales,
- ✓ De gérer les alertes sanitaires,
- ✓ De préparer la réponse aux menaces sanitaires de grande ampleur.

Département des Urgences Sanitaires

Centre Opérationnel de Réception et de Régulation des Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS)

Bureau Alertes et réponses (BAR)

Bureau Organisation Planification (BOP)



EPRUS

CORRUSS (créé en 2007) : structure opérationnelle du ministère de la santé agissant dans le cadre des urgences et des crises sanitaires

✓ Contexte :

- Réorganisation du DUS (CORRUSS intégré),
- Processus de certification en cours.

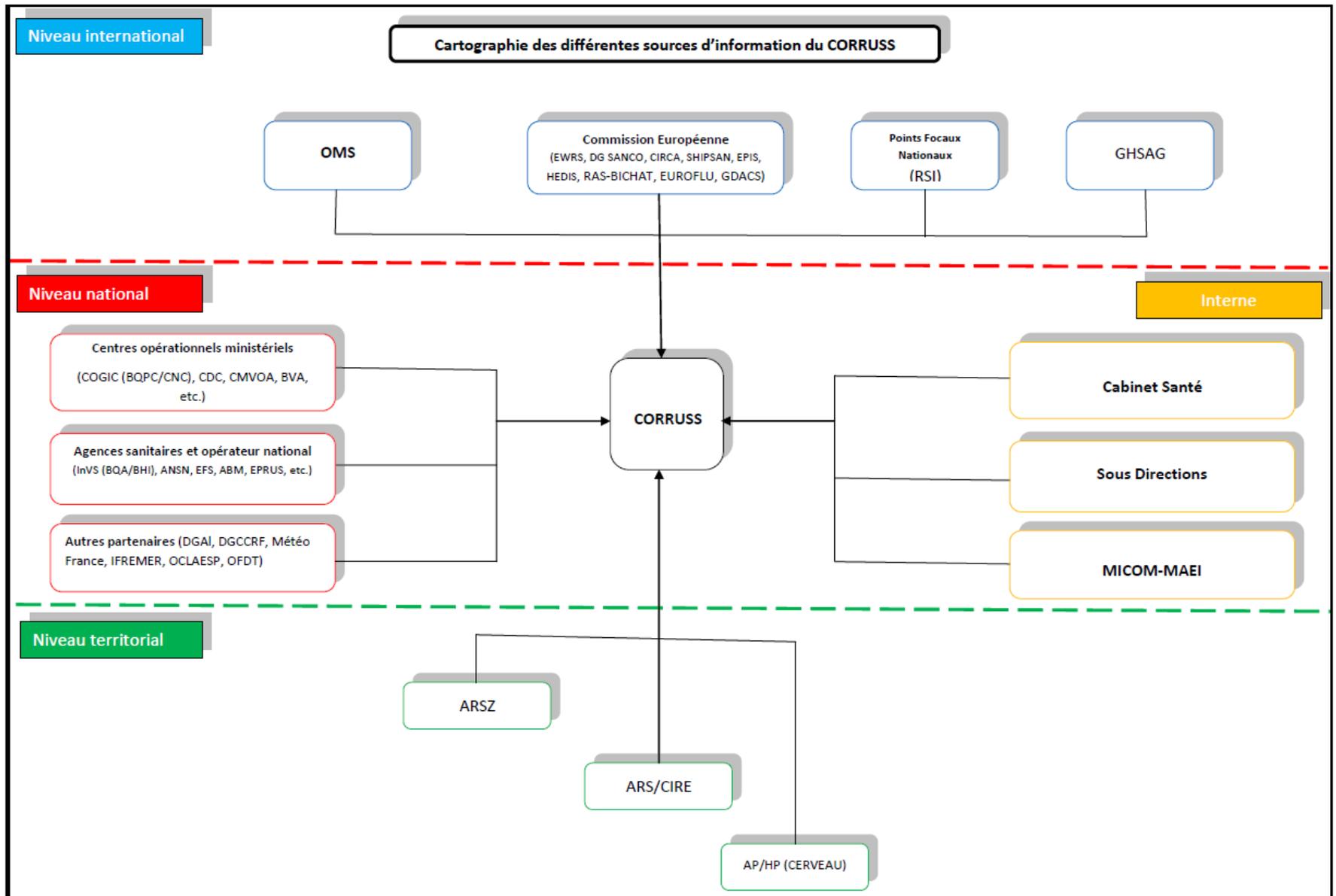
✓ CORRUSS assure une veille opérationnelle permanente (24 heures sur 24) :

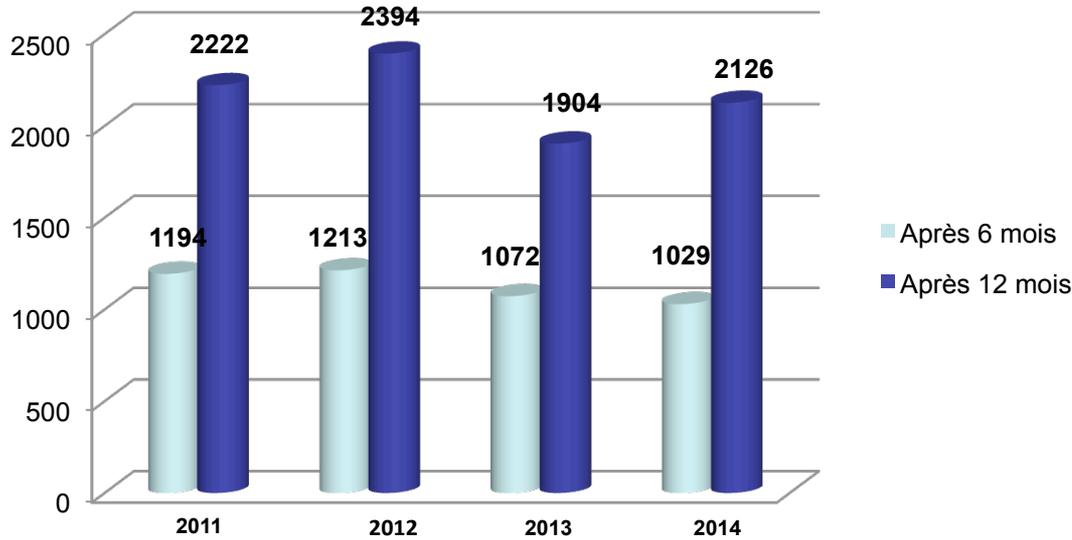
- des évènements ou des alertes sanitaires nationales et internationales,
- ainsi que de toute information émanant des territoires ou d'autres ministères,

✓ Gestion des signalements et diffusion d'informations

✓ Gestion opérationnelle

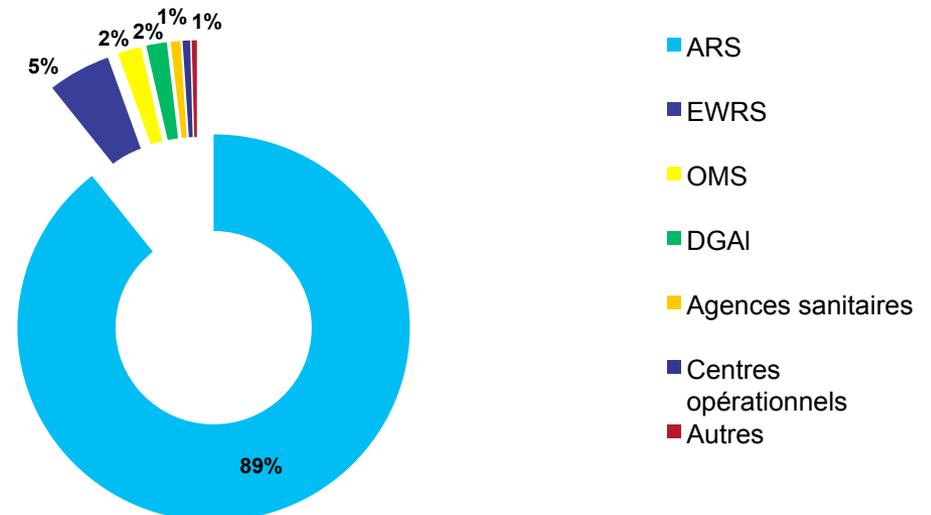
- suivi et gestion des évènements impactant l'offre de soins (épidémie de grippe saisonnière particulière...),
- suivi des évènements ayant une ampleur nationale (grand froid, canicule, etc.).
- coordination des actions humanitaires à l'étranger en relation avec le ministère des affaires étrangères et l'établissement public de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS),
- organisation du rapatriement de ressortissants français ou étrangers vers le territoire national,
- coordination d'un dispositif sanitaire de grande ampleur dans le cadre de grands évènements (cérémonies du 70ème anniversaire du débarquement, championnat d'Europe de football 2016).

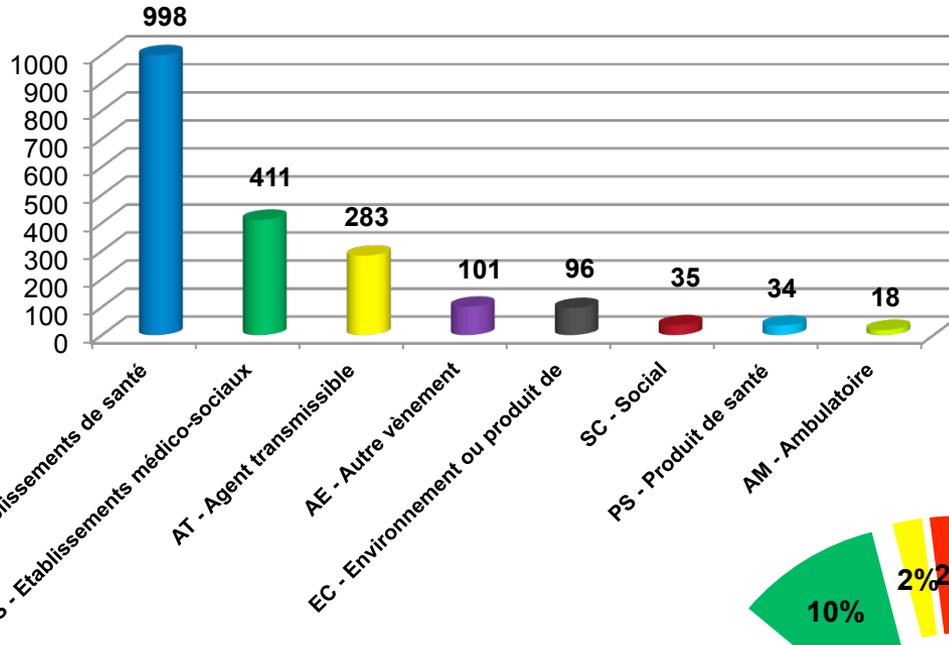




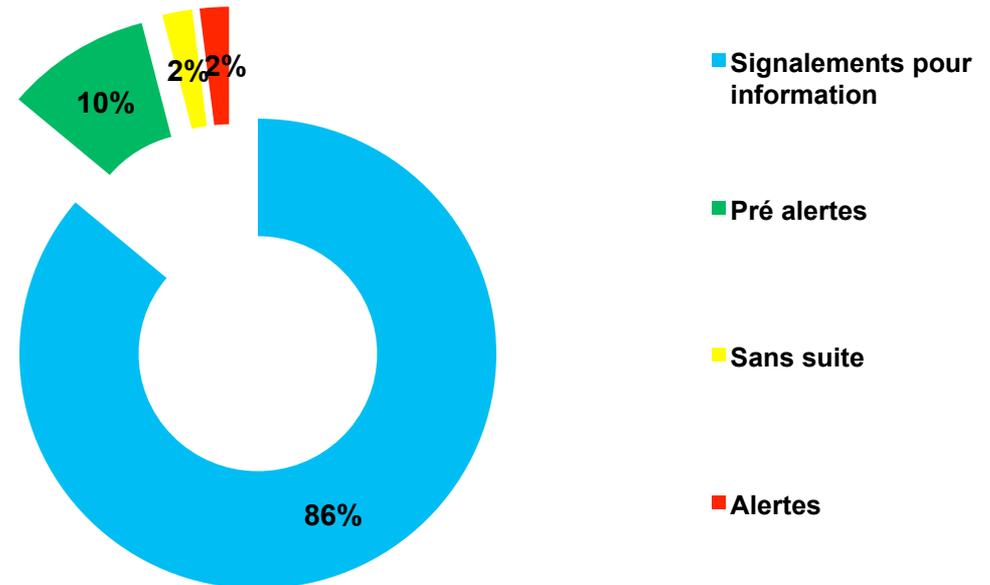
Total des signalements 2011 - 2014

Sources des signalements





Classification des signalements



Le traitement d'un signalement ou d'une alerte nécessite la mise en œuvre de mesures variées, hiérarchisées, uniques ou multiples et coordonnées :

- Echanges d'informations avec les partenaires *via* notamment le SISAC,
- **Information** du DGS/DGOS, du cabinet de la Ministre,
- Création d'enquêtes dédiées *via* le SISAC,
- **Pilotage** de conférences téléphoniques,
- Actions de communication,
- Co-rédaction d'un DGS-Urgent (MICOM),
- Diffusion d'un MARS (Message d'Alerte Rapide Sanitaire),
- Information des instances internationales,
- Saisine d'une agence sanitaire pour **expertise**,
- Mobilisation des moyens de l'EPRUS,
- **Suivi** de l'alerte sanitaire,
- Transmission du dossier de fond à une sous-direction.

Organisation régionale : les ARS

Elles contribuent à l'organisation de la réponse aux urgences sanitaires et à la gestion des crises sanitaires (art. L1431-2 du CSP)

Création d'une nouvelle organisation territoriale (Décret du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé)

- 26 établissements publics autonomes,
- couvrant l'ensemble du champ de la santé :
 - organisation de l'offre de soins hospitaliers et ambulatoires, du secteur médico-social,
 - actions de prévention/promotion en santé publique,
 - veille et sécurité sanitaire : recueil et traitement des signalements d'évènements sanitaires, contribution à l'organisation de la réponse aux urgences sanitaires et à la gestion des situations de crise sanitaire.
- un **interlocuteur régional unique** avec association des métiers Etat/assurance maladie (point focal régional),
- Le niveau de pilotage de la gestion des SSE est désormais régional,
- en lien avec le représentant de l'Etat lors de tout évènement sanitaire présentant un risque pour la population (information réciproque et sans délai entre l'ARS et Préfets).

2- ORGANISATION DE LA GESTION DES SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES (SSE)

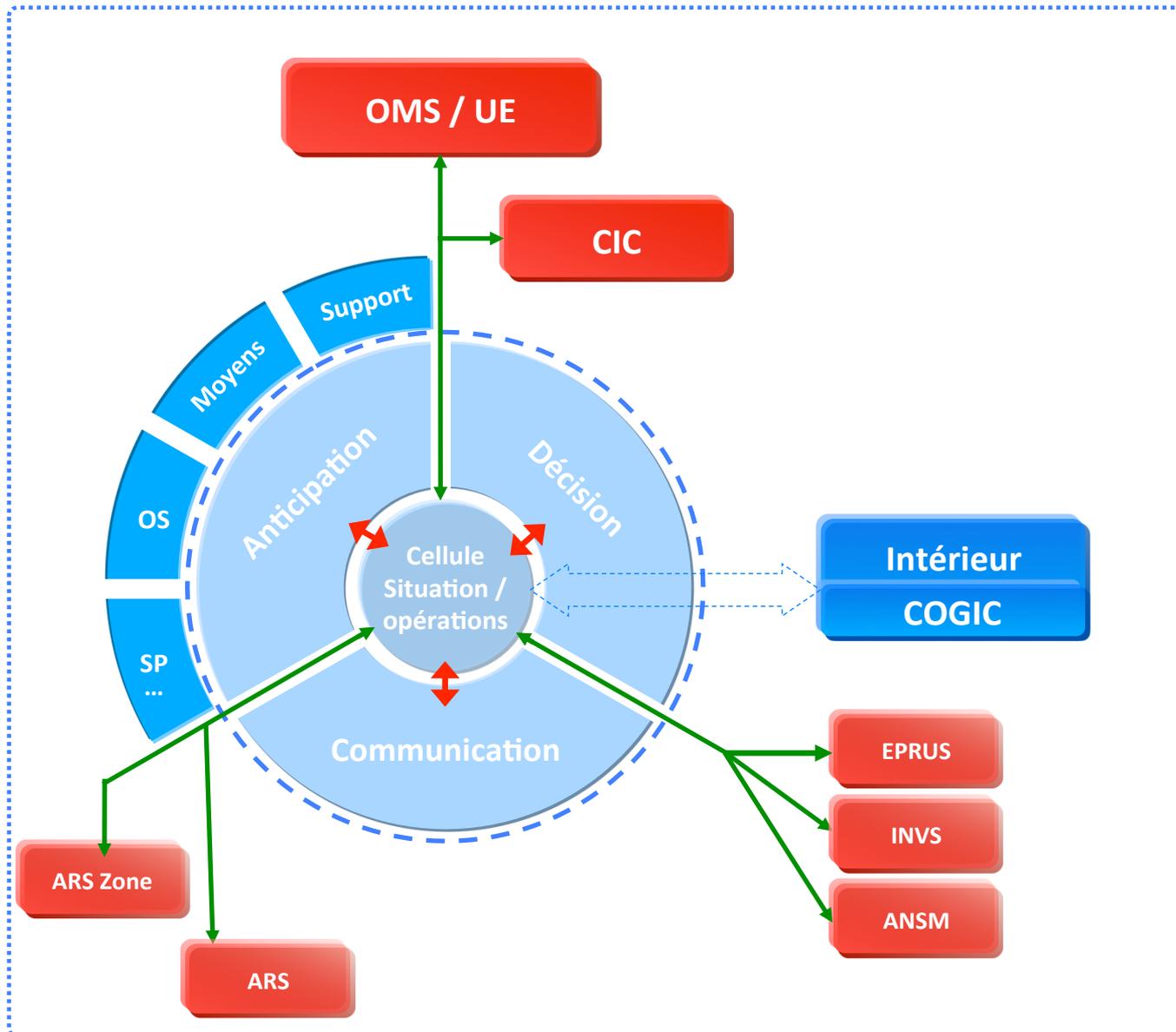
Lors de la survenue d'une situation sanitaire exceptionnelle, la Direction générale de la santé, active selon les événements considérés :

- soit le CORRUSS renforcé,
- soit le Centre de crise sanitaire (CCS),

En vue d'assurer les fonctions suivantes :

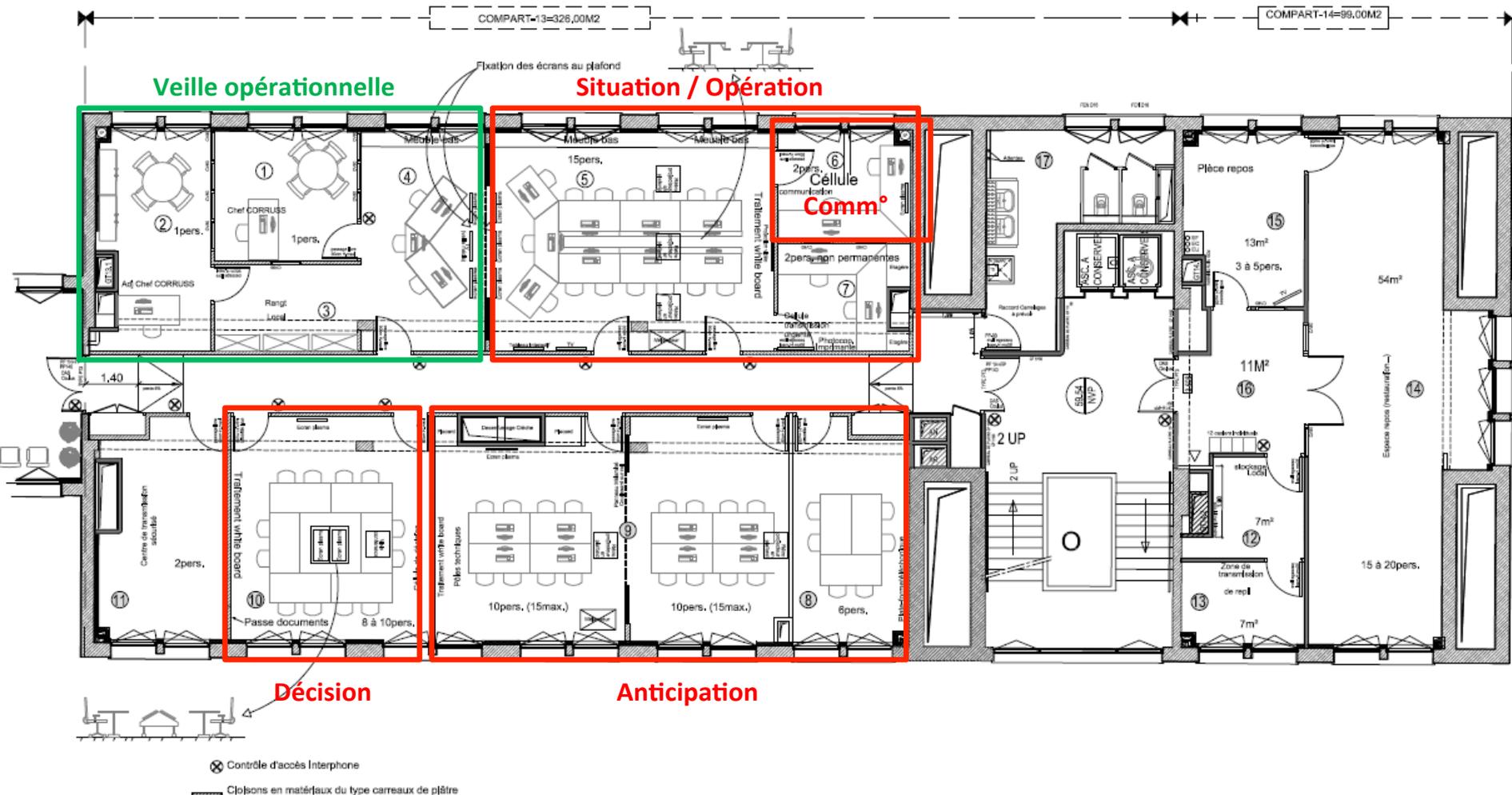
- **suivi et analyse de la situation sanitaire** (notamment sur la base des remontées d'informations des ARS) : édition de points de situation nationale,
- **demande d'expertise** pour évaluation de la situation : saisine des agences sanitaires, HCSP ou autres expertises,
- **édiction d'instructions** et de **conduites à tenir**,
- **aide à la gestion en région** : réponse aux sollicitations des agences, tenues de réunions téléphoniques ou de visioconférences de coordination et d'appui, etc.,
- élaboration d'une **stratégie et mise en œuvre des actions de communication** : information et communication aux différents publics (grand public, victimes, professionnels de santé) via des communiqués de presse, questions/réponses, campagnes de communication, etc.),
- **contribution à la réponse interministérielle.**

| | | | | |
|--|--|---|---|--|
| <p>Niveau 1 Veille opérationnelle</p> | <p>Cf. circulaire 21 décembre 2012</p> | <ul style="list-style-type: none"> - réception / validation des signalements, - information de la direction / cabinet, - suivi et gestion d'évènements dans ES, évènements sensibles, - rédaction et diffusion de bulletins | <p>CORRUSS + BAR</p> <hr/> <p>Astreintes soir et WE</p> | <p>Alertes au quotidien</p> |
| <p>Niveau 2 CORRUSS renforcé</p> | <p>Evènement national ou international pouvant générer un impact sanitaire mineur en France.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Coordin^o nationale du secteur santé, - suivi de l'évènement avec les ARS, - analyse, synthèse et priorisation des informations, - élaboration de points de synthèse, - projection de moyens, | <p>Equipe CORRUSS dédiée + BAR</p> <hr/> <p>Equipe CORRUSS dédiée+ astreintes</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Episode neigeux, - Accident Bretigny/O - Mercaptan, - Coronavirus - Ebola - Attentats de Paris. |
| <p>Constitution d'une CIC</p> | | <p>Participation de représentants du MIN Sante en CIC</p> | | |
| <p>Niveau 3 Centre de crise sanitaire (CCS)</p> | <p>Evènement national ou international, générant un impact sanitaire significatif en France.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - pilotage du secteur sanitaire, - suivi et coordination de la gestion de crise en relation avec les ARS, - projection de moyens humains, - organisation et suivi du dispositif "santé". | <p>7 jours / 7</p> <p>Renforts et cellules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décisions, - situation, - communication, - pôles techniques. | <ul style="list-style-type: none"> - Pandémie grippale (phase aigüe de la crise), - Attentats NRBC. |
| <p>Constitution d'une CIC</p> | | <p>Participation de représentants du MIN Sante en CIC</p> | | |



2- ORGANISATION DE LA GESTION DES SSE

LE CENTRE DE CRISE SANITAIRE (CCS)



Fonctions du CCS :

- **Direction de crise :** conduite stratégique de la crise.
 - ✓ prépare les décisions des autorités sur la base des éléments fournis les autres cellules du CCS.
 - ✓ ces décisions peuvent être soumises à la CIC.

- **Situation - opérations :** conduite opérationnelle de la crise.
 - ✓ analyse les informations liées à la crise.
 - ✓ produit des synthèses concernant la situation sur le territoire national (consolidation des informations) : afin de produire de la lisibilité pour le décideur.
 - ✓ prépare les mesures de gestion (en liaison avec les agences concernées) et fournit un appui aux ARS.

- **Anticipation :**
 - ✓ prépare les éléments techniques liés à la crise (conduites à tenir, protocoles de prise en charge etc.).
 - ✓ aide quant à la pertinence des décisions prises.
 - ✓ anticipe les évolutions et aggravations possibles de la crise.

- **Communication :**
 - ✓ élabore la stratégie de communication pour le secteur sanitaire.
 - ✓ effectue une veille médiatique et élabore les éléments de langage.



3- ORGANISATION DE LA CHAÎNE OPÉRATIONNELLE TERRITORIALE

Structurer la chaîne technique « santé » :

- ✓ Déclinaison de la circulaire PM du 2 janvier 2012,
- ✓ Consolider la chaîne territoriale « santé » de réponse (chaîne technique),
- ✓ Assurer un pilotage régional de la réponse sanitaire,
- ✓ Assurer un appui et une coordination zonale,
- ✓ Assurer une réponse « santé » auprès des interlocuteurs de la chaîne « intérieur ».

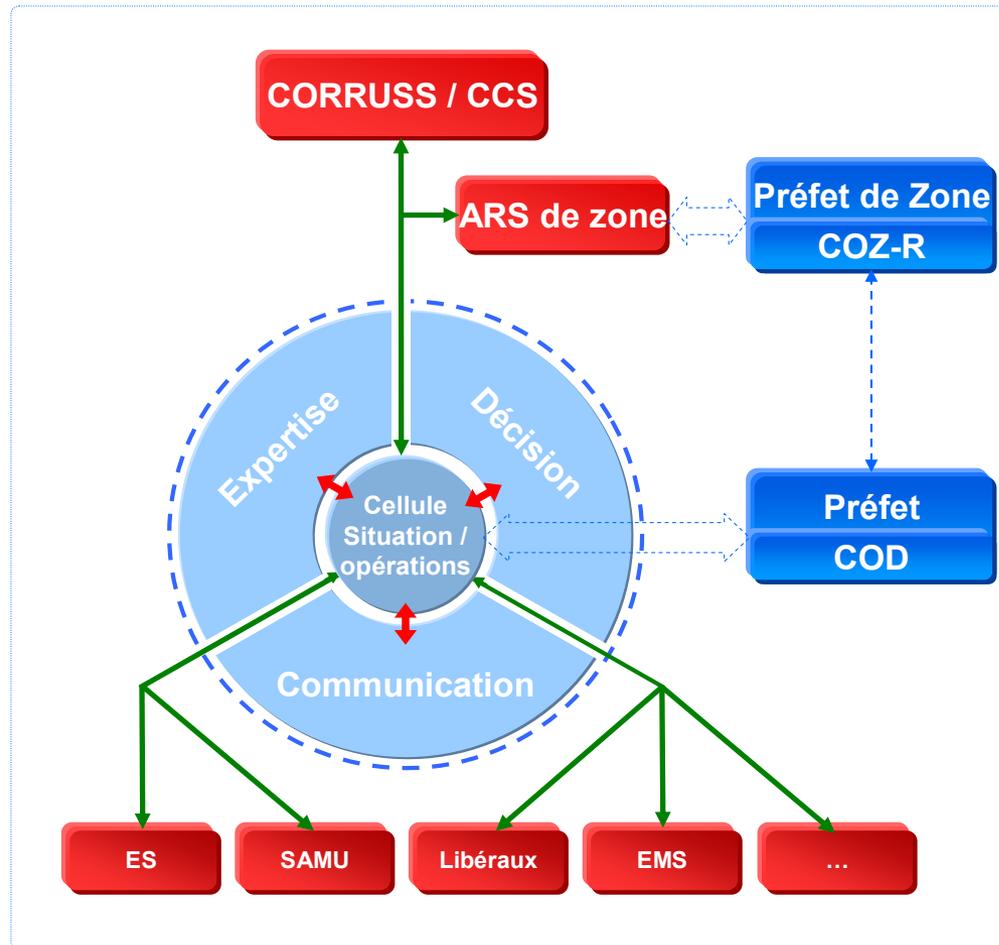
Structuration de la gestion de crise en ARS (Instruction du 27 juin 2013)

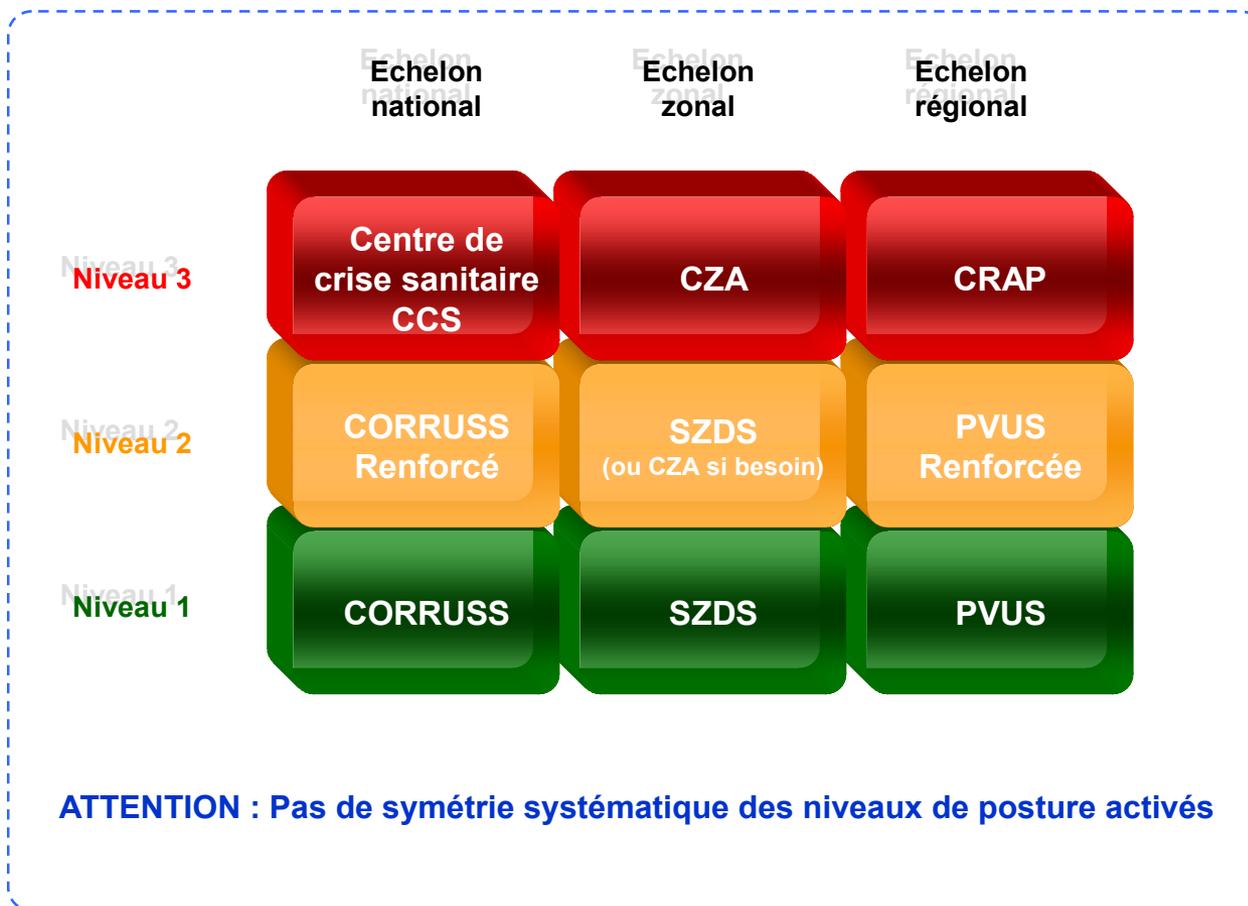
- **Spécificité** des situations sanitaires exceptionnelles (SSE) :
- **Montée en puissance** : idée de proportionnalité p/r aux évènements considérés :
 - Niveau 2 : **PVUS renforcée** et **SZDS renforcé** : pour répondre aux situations dépassant le cadre de la gestion courante des alertes,
 - Niveau 3 : **CRAPS** et **CZA** : dont l'objectif est de répondre aux situations de crise.
- **Transversalité** : la gestion des SSE suppose l'implication de l'ensemble des directions de l'ARS
- **Continuité** : la gestion des SSE ne doit pas impacter la gestion courante des alertes en ARS.

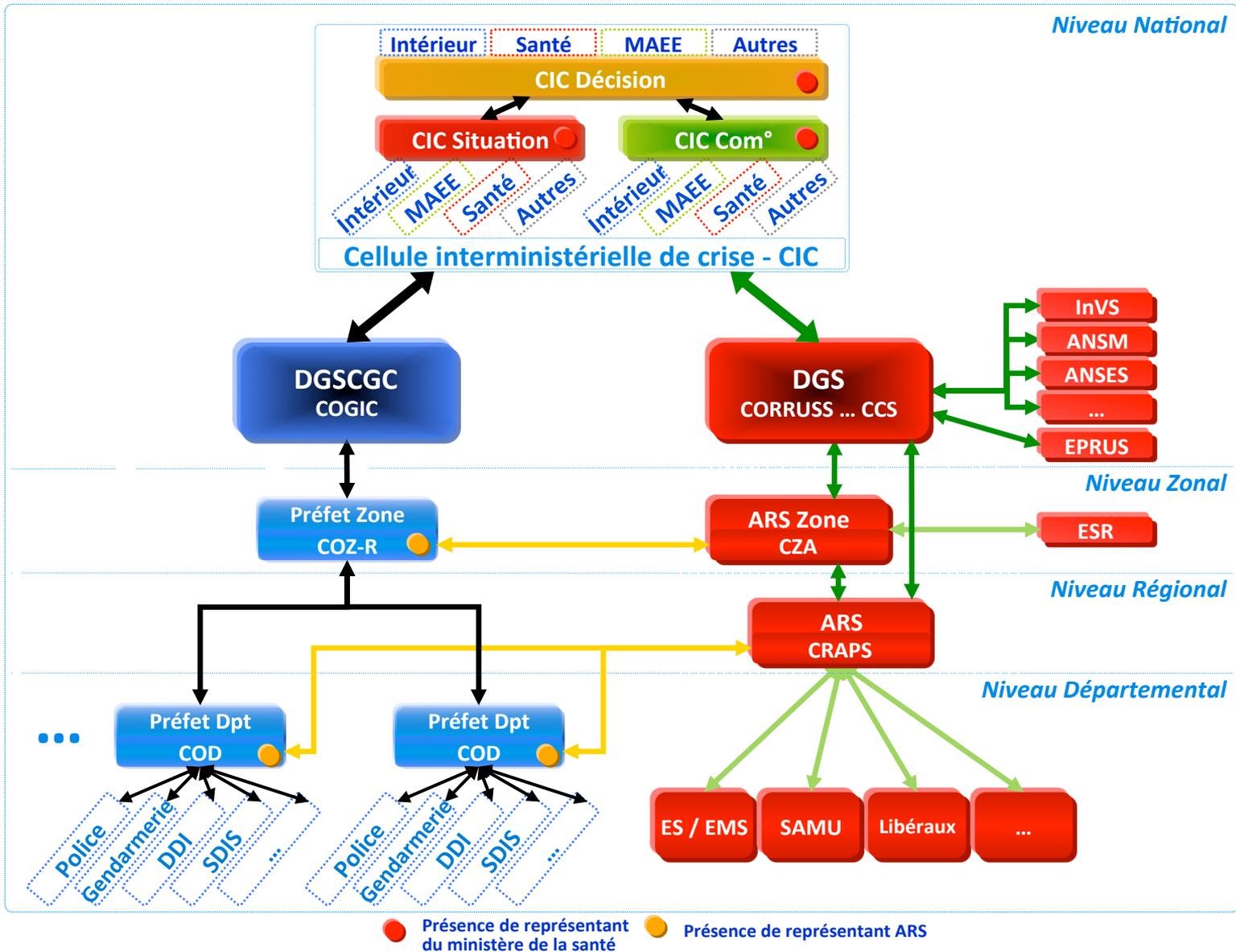
Objectifs :

- Mise à disposition d'une expertise sanitaire en COD et COZ
- **Délai** de projection en COD : objectif environ 1h
- **Relai** de l'expertise de la cellule de crise vers les préfets.

| | | | | |
|---|--|---|--|---|
| <p>Niveau 1 Veille opérationnelle</p> | <p>Cf. circulaire 21 décembre 2012</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Réceptionner les signalements, - Vérifier et valider les signalements, - Evaluer les signalements, - Assurer la gestion des alertes, - Informer la direction et le niveau national (le cas échéant), | <p>PVUS</p> <hr/> <p>Astreintes soir et WE</p> | <p>Alertes au quotidien</p> |
| ----- | | | | |
| <p>Niveau 2 PVUS renforcée</p> | <p>Evènement régional ou national pouvant générer un impact sanitaire mineur en France.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Coordin° régionale du secteur santé, - Analyse, synthèse et priorisation des informations, - Suivi de l'évènement avec le niveau national, - Elaboration de points de synthèse, | <p>PVUS + renforts interdirectionnels</p> <hr/> <p>Astreintes</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Rage en 2009, - Chik (phase 3), - Canicule /gd froid, - Gds rassemblemts |
| <p>Activation d'un COD Participation d'un représentant ARS en COD</p> | | | | |
| <p>Niveau 3 CRAPS</p> | <p>Evènement régional ou national, générant un impact sanitaire significatif en France</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage régional du secteur sanitaire (OS, SP, moyens), - Suivi et coordin° de la gestion de crise en lien avec le niveau national, - Interface avec les partenaires | <p>7 jours / 7</p> <p>Renforts et pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décisions, - Situation/Opérat°, - communication, - pôles techniques. | <ul style="list-style-type: none"> - Tensions majeures dans l'offre de soins, - Pandémie grippale (phase aigüe), - Attentats NRBC, - Tempête majeure. |
| <p>Activation d'un COD Participation d'un représentant ARS en COD</p> | | | | |









Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Merci de votre attention

DGS

Direction générale de la santé

jean-marc.philippe@sante.gouv.fr